



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------------------------------|--|
| Séance ordinaire du : 12 juin 2025 | Délibération n° 2025-06-12/04 Ressources humaines |
|---------------------------------------|--|

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à l'association « Loisirs et Culture ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la délibération n°2021-03-25/03 du 25 mars 2021 portant sur la signature du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à l'association « Loisirs et Culture »,

VU la délibération n°2022-12-15/13 du 15 décembre 2022 portant sur la signature du renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture » pour la période 2023-2025,

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la situation de l'agent pour la période 2024-2025,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 juin 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061204-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 04 juin 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

AUTORISE M. Le Maire à signer le renouvellement de cette convention de mise à disposition, ci-annexée, d'un agent de la ville à temps complet relevant de la catégorie C de la filière administrative pour une période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

Le secrétaire,



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H.